

# LA LETTRE DE L'UGICT-CGT des TCL

## EDITO

Alors que le CSE est tout nouveau, nous sommes en train de découvrir ce que nous avons envisagé et redouté: le fonctionnement de cette instance pose d'énormes difficultés. La densité et l'importance des sujets ne permettent pas d'aborder l'ensemble des points à l'ordre du jour. En réponse, le DRH de Keolis Lyon veut faire la police et veut infantiliser les élus en remettant en cause leur comportement. Il y a une crispation évidente, pourtant il faudra bien trouver des solutions pour que l'ensemble des points soient traités et que les débats soient tracés.

Cette confrontation ne s'arrête pas au niveau des élus. C'est même plus grave: en effet la surveillance envers les salariés n'aura jamais été aussi forte. Après la vidéo surveillance, la direction active l'enregistrement audio. On pourra non seulement vous voir mais aussi vous entendre, « 1984 » avec Big Brother, c'est dépassé.

Des contrôles « aléatoires », par tirage au sort, vont être effectués à partir du 1er Octobre 2018 concernant le dépistage de l'alcoolémie et de substances psychoactives.

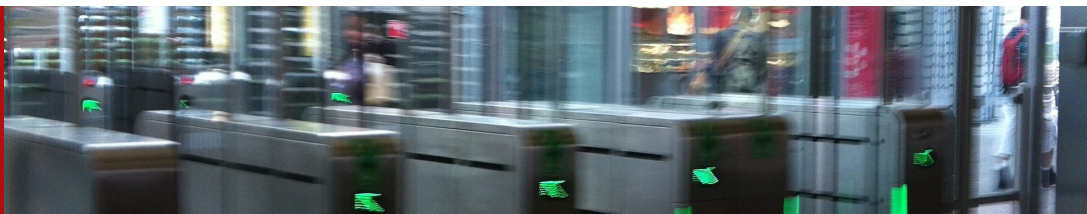
Il apparaît aucune mesure de prévention, aucun risque identifié sur ce sujet dans le document unique des risques professionnels. L'UGICT-CGT considère cette approche non seulement brutale, mais inefficace dans la lutte contre ce fléau.

Toutes ces mesures démontrent une défiance sur le professionnalisme des salariés. L'entreprise Keolis Lyon, sous couvert de sécurité, est en train d'accroître sa domination sur les salariés.

Nous condamnons l'ouverture à la sous-traitance du contrôle, alors que l'entreprise Keolis Lyon a les capacités de conserver et d'améliorer cette compétence en interne, elle envoie un message de manque de confiance en direction des salariés exerçant le contrôle. Que va devenir l'éthique du contrôle ? Axer cette activité que sur la rentabilité économique a des conséquences aussi bien en terme d'image qu'en terme de sécurité des salariés.



Secrétaire général : SCHWETZOFF Christian



## SOUS-TRAITANCE DU CONTRÔLE : L'UGICT-CGT DES TCL EST CONTRE

Cette expérience de sous-traitance a commencé le 10 Septembre 2018 et elle va courir sur 1 an. Les premiers concernés vont être les usagers du secteur de Givors et des services scolaires. Ces nouvelles méthodes de contrôle s'accompagnent dans le même temps de la fermeture de l'agence commerciale de Givors, seule possibilité pour les usagers en difficulté de bénéficier de la tarification sociale.

**Au sujet de l'entreprise SCAT**, des expériences ont été tentées à Nantes et Montpellier, elles ont été négatives. Il s'avère que les méthodes de contrôle sont tellement agressives que cela va nuire à l'image de l'entreprise et à celle de nos collègues de la DCI, le seul but affiché est de faire un maximum de chiffre. Il s'avère que ces contrôles augmentent les appels de détresse de la part des conducteurs du secteur concerné. Cette sous-traitance avec un objectif affiché d'augmenter la productivité, favorise « par un

effet dominos » les risques d'agression en direction des conducteurs.

**Avec une recherche revendiquée de faire du chiffre, que vont devenir les prescrits de Keolis, que va devenir l'éthique du contrôle et de la sécurisation ?**

Ce qu'il faut savoir :

Ces dernières années, l'entreprise Keolis Lyon a mis en place une alternance entre le métier de conduite et celui de technicien du contrôle. Ainsi elle dispose d'un vivier permettant de couvrir les besoins en contrôle et sécurisation. Il suffirait de titulariser et de créer une équipe sur le secteur de Givors en nommant des conducteurs qui exercent ce métier, pour certains depuis plus de 2 ans. Il est d'autant plus incompréhensible de faire appel à de la sous-traitance alors que l'entreprise Keolis Lyon se permet de détacher des salariés vers d'autres filiales (exemple : Caen).



## Vos représentants de proximité CGT et UGICT-CGT des TCL

- Mode « Autres Secteurs » : RAHMANI Raniya, SAOUCI Houria  
Mode « Mode Surface » : REYNAUD Muriel, Thierry SABY  
Mode « Modes Lourds » : FABRE Alain, GAY Jean-Marc  
Mode « Modes Maintenance » : SCHWETZOFF Christian, FILLON Hervé

Il faut savoir qu'il y a une réunion mensuelle et que dans ce cadre vous pouvez nous transmettre vos questions ou problèmes.

Mail : [ugict.cgt.tcl@free.fr](mailto:ugict.cgt.tcl@free.fr) Téléphone: 06.52.21.58.50 ou 06.63.43.10.23



## HARCELEMENT MORAL ET SEXUEL AU TRAVAIL: FAIRE RECULER L'IMPUNITÉ



Le harcèlement au travail est encore beaucoup trop présent de nos jours dans nos entreprises. Il peut prendre la forme d'un harcèlement moral mais également d'un harcèlement sexuel et de propos sexiste. Il met à bout les salariés qui se mettent alors en arrêt de travail jusqu'à, parfois, être déclarés inaptes. Nous savons malheureusement comment sont traitées les inaptitudes dans notre entreprise.

Il est important de ne pas considérer le harcèlement et en particulier le harcèlement sexuel comme un plan de communication. **Il va falloir dépasser la bonne conscience.** On ne peut pas se contenter de chartes, de règlements affichés dans les ascenseurs ou sur des panneaux que personne ne consulte pour faire reculer ces violences faites aux femmes et aux hommes.

Parce que ça peut toucher l'ensemble des salariés, il est grand temps d'agir. L'UGICT-CGT des TCL va solliciter la direction pour ouvrir des négociations sur le sujet.



## ATELIER DU THIOLEY : C'EST LA FÊTE A LA SAINT GLIN GLIN !!!

Bientôt un mois que les salariés de cet atelier sont en grève pour contester les horaires imposés par la direction dans le cadre d'un projet qui apparemment tombe à l'eau.

Les changements d'horaires devaient tenir compte d'une adaptation d'offre prévue pour septembre 2018. Or les 32 rames en exploitation ne verront sûrement jamais le jour....Et donc les horaires ne se justifient plus !!!!

Le nouveau directeur de la DMP (Maintenance) fraîchement nommé a une drôle de conception du dialogue social, il aurait dit lors d'une réunion au Thioley : « *Vous pouvez faire grève jusqu'à la Saint GlinGlin, vous n'obtiendrez rien !!!!* ».

En vociférant ainsi, l'entreprise n'obtiendra rien, à part du mécontentement social et tout ce qui va avec.



## KEOLIS LA MET EN VEILLE !!!

Le système de veille du Tramway\* de Lyon est obsolète et l'a prouvé notamment avec la mise en cause de ce système dans deux accidents mortels à Montpellier et Nice. En effet le conducteur, absorbé par le trafic et l'environnement immédiat n'a pas validé la veille, ce qui a provoqué un Frein d'Urgence (F.U.) de type 3 (intense) et le décès de deux usagers côté passager. Dans une recommandation du 14 février 2017, le STRMTG (Organisme d'état veillant à la réglementation des transports guidés) remet en cause la veille et la brutalité du freinage. Vos

élus CGT ont déposé une alerte de Danger Grave en 2018 à ce sujet. Ce dossier fait l'objet d'une coordination nationale entre les réseaux CGT. L'entreprise Keolis Lyon est à la traîne par rapport à d'autres réseaux de Transports Urbains qui ont déjà modifié leur système de veille et de freinage. Un plan d'action était prévu sur Lyon, mais la Direction ne donne plus de nouvelle, ce silence est inquiétant. Il devient impérieux de mettre en place un plan d'action en 3 axes : Modification de la Veille avant F.U. (Frein d'urgence), modification de la force

du F.U. et donner la possibilité aux conducteurs de reprendre en main la traction en cas de F.U. afin de limiter l'impact du freinage sur les usagers. Tous ces sujets sont portés par vos élus, et ont pour objectif d'améliorer les conditions de travail des conducteurs et conductrices, et de supprimer le risque de décès pour les usagers en cas de F.U. avec toutes les répercussions pénales sur les Traminots que l'on peut redouter.

\*Le système de veille du Tramway est appelé VACMA

Concertations avec les syndicats, consultation des français.e.s, un projet de loi annoncé pour début 2019 : **la réforme des retraites est lancée**. Le problème ? Le gouvernement occulte les vraies questions et veut dévoiler ses intentions le plus tard possible.

1€ cotisé = les mêmes droits à retraites. Oui, mais quels droits ?

Emmanuel Macron a annoncé qu'1 € cotisé ouvrirait à chaque salarié.e les mêmes droits. Derrière cette apparente équité se cachent trois problèmes.

D'abord le calcul de la retraite ne se ferait plus sur les meilleures années mais sur l'ensemble de la carrière.

Ensuite, les mécanismes de solidarité qui neutralisent les aléas de carrière (chômage, maternité...) pourraient être plafonnés, voire totalement supprimés.

Surtout, ce principe d'équité ne nous dit rien sur le contenu de nos droits à retraite. Que représentera le montant de la pension par rapport au salaire de fin de carrière? Quel montant de retraite ? Quel âge de départ ?

**La certitude que nous pouvons donc avoir, c'est que nous serons toutes et tous perdants.**

**Pour assurer l'avenir de nos retraites par répartition, la CGT et son UGICT proposent :**

De nouvelles ressources :

Mettre en place un droit à la retraite à 60 ans avec un minimum de 75% net de son salaire de fin de carrière est à notre portée avec de nombreuses possibilités de financement :

- La suppression des aides et des exonérations de cotisations des entreprises inefficaces pour l'emploi (200 Mds, Cour des Comptes).

- L'assujettissement à cotisations sociales de l'ensemble de la rémunération (intéressement, participation...) et un relèvement modéré des cotisations retraites.

- La mise à contribution des revenus financiers des entreprises qui, au contraire des revenus financiers des particuliers, sont totalement exonérés.

- Une maison commune des régimes de retraites: Les différents régimes de retraite (public, privé, régimes spéciaux...) ont été construits pour s'adapter aux contraintes spécifiques de secteurs professionnels et prendre notamment en compte la pénibilité. La CGT propose, tout en maintenant le niveau des droits de chacune et chacun, de les intégrer dans une maison commune des régimes de retraites, assurant la transférabilité des droits pour les salarié.e.s passant d'un régime à l'autre.

- La prise en compte des années d'études : Alors que l'accès au premier emploi stable a lieu à 27 ans en moyenne, contraindre les jeunes à cotiser 43 annuités pour avoir une retraite à taux plein équivaut à une mission impossible, surtout quand on sait qu'à 62 ans seul un actif sur deux est encore en emploi. Nous proposons donc la prise en compte des années d'études et d'insertion dans le calcul de la retraite, pour garantir le droit à retraite des nouvelles générations.

